

ÉTOILE DES BIZAIS ET ALENTOURS



Faire évoluer le Foodtrucks festival

Ce festival, s'il apporte de l'animation à notre commune, s'est révélé très coûteux : 100 000 euros sans compter le temps consacré par les agents municipaux. Les retombées économiques ne sont pas démontrées. Pour cette année 2026, les engagements ont déjà été pris par la municipalité sortante. Le festival se tiendra donc. Néanmoins, dès le début du mandat, contact sera repris avec l'organisateur, déjà rencontré en novembre 2025, pour tenter de minimiser la gêne pour les riverains.

Un vrai bilan de cette manifestation (avantages et inconvénients, coûts complets pour la commune incluant le temps agent, bilan carbone) sera publié et il servira de base à la réflexion pour examiner, avec les habitants, une nouvelle organisation de cette manifestation, ce qui pourrait passer par un changement de lieu.



Engager une vraie concertation pour les grands projets immobiliers

Deux importants projets d'urbanisation sont en cours d'élaboration route de l'Ormeau : un premier, qui comportait 49 logements sociaux, a été retiré par le plus grand des hasards, le temps de la campagne électorale ; selon nos informations, un second projet, d'une trentaine de logements, est en cours d'élaboration. Au total, cela représenterait près de 80 nouveaux logements sur la zone.

Ces deux projets feront l'objet d'une vraie concertation avec les riverains pour minimiser leur impact sur l'habitat existant. Ils seront intégrés à une vision à long terme de l'urbanisation de la commune.



Le saviez-vous ?

En matière d'urbanisme, un Maire dispose d'importants pouvoirs. **Il peut refuser un permis de construire** si un projet s'insère mal dans le tissu pavillonnaire (perte d'ensoleillement pour les riverains), s'il porte atteinte à l'environnement ou à la cohérence urbaine. **Un Maire peut aussi influencer fortement sur les projets des promoteurs en défendant l'intérêt des habitants et en ayant recours le cas échéant au droit de préemption urbain**, dans le respect des articles L210 et suivants du code de l'urbanisme (d'autres communes le font, c'est possible aussi à Buxerolles).



Rénover la voirie et les espaces publics

De vrais aménagements pour apaiser la circulation entre les ronds-points de l'Étoile et celui dit « des bidons » seront mis en œuvre. **La solution retenue en concertation avec les riverains devra prendre en compte la difficulté d'accès rencontrée par les habitants de la rue du Versalent (bordure trop haute).**

L'installation d'un éclairage à déclenchement automatique sur l'allée de Québec qui traverse l'espace vert des Bizais sera mise à l'étude.

COREP - Crédit photo : L'oeil de la grive - Ne pas jeter sur la voie publique



Le 15 mars votez Buxerolles au cœur, équipe conduite par Ludovic DEVERGNE
06 30 58 92 90 • buxerollesaucoeur2026@gmail.com